

Sommaire

Le mot du Président

1- L'AG 2020

2- Les formations : dates et thématiques des prochaines sessions

3- Les études et actions réalisées et envisagées

4- Colloques, séminaires et autres manifestations à venir...

5- Actualités pathologiques et réponses à diverses questions de pathologie

6- Annonces diverses...

Chères et chers Collègues,

En ces moments difficiles de confinement pour toutes et tous, je voudrais remercier tout d'abord l'ensemble des personnes qui prennent soin de nous, à tous les niveaux de notre société. Nous redécouvrons à cette occasion ce qui est essentiel.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux agents de terrain qui continuent dans des conditions difficiles leurs actions de protection et de surveillance de notre environnement et, en particulier, des peuplements de poissons de nos cours d'eau et de nos fleuves. Ces personnes remarquables assurent, pour partie, la continuité des actions importantes avec un effectif souvent très réduit et des règles d'intervention contraignantes. Notre Association, par ces quelques mots, veut les remercier, car des repères d'évolution continueront d'exister et nous serviront à tous de référence.

Dans ce contexte difficile, les micropolluants continuent d'agir sans contrainte puisqu'ils ont comme propriété principale, le plus souvent, de persister dans l'environnement après leurs émissions. Ainsi, même s'il est probable que certaines des sources de ces pollutions se soient atténuées en cette période de moindre activité, leurs actions néfastes sur nos peuplements de poissons continuent.

Nous disions dans notre lettre de septembre 2019 « qu'aux effets sournois des pollutions diffuses, s'ajoute maintenant, de manière marquée le réchauffement de nos hydro-systèmes, exacerbant l'action des polluants, mais aussi des organismes pathogènes, ne l'oublions pas, sur les organismes vivants et rendant impossible la vie d'espèces de poissons sténothermes ou mésothermes dans bon nombre de nos fleuves et rivières ». Cela est toujours d'actualité et nous devons être attentifs et combatifs et continuer l'action menée

par notre Association. Il faut que nous soyons prêts à multiplier nos interventions dans ce domaine dès que le contexte « Covid 19 » nous le permettra.

A ce moment-là, l'Association « Santé Poissons Sauvages » sera encore à vos côtés. En attendant elle vous remercie pour votre soutien et votre implication.

Le Président de l'ASPS
Pierre ELIE

1- L'AG 2020

L'Assemblée Générale de l'Association « Santé Poissons Sauvages » (ASPS) a eu lieu le lundi 10 février 2020, de 14h à 17h30, à l'Hôtel-Restaurant « Le Râtelier » à Montaigut-sur-Save (31).

Sur les 23 membres à jour de leur cotisation que comptait notre Association en date du 10 février 2020, six personnes étaient présentes et sept d'entre elles avaient envoyé un pouvoir. De ce fait, 13 personnes étaient représentées et, donc, le quorum pour les éventuelles décisions ultérieures était atteint (13/23).

2- Les formations : dates et thématiques des prochaines sessions

Les formations que l'ASPS dispensera désormais seront soit organisées par l'Association elle-même, soit par la FNPF ou les fédérations de pêche. Cependant d'autres organismes peuvent aussi organiser dans leurs locaux ces formations en collaboration avec l'ASPS (exemple de l'IRSTEA). Comme nous l'avons déjà signalé, les formations peuvent être délocalisées afin de sensibiliser le maximum de personnes et être, ainsi, au plus près de la demande.

2.1. Formations organisées par l'ASPS

❖ **Ecopathologie des poissons, formation théorique et pratique** (Formateurs : Pierre ELIE & Patrick GIRARD)

Deux formations organisées par l'ASPS sont prévues cette année :

* La première session du **mardi 20 octobre (9H00) au jeudi 22 octobre (17H00)**. Elle se déroulera au lycée agricole (LEGTA) de Valdoie, à proximité de Belfort (90).

Les inscriptions pour cette session sont closes.

* La seconde session se déroulera du **mardi 24 novembre (9H00) au jeudi 26 novembre (17H00)**. Elle aura lieu au siège de la Fédération de Pêche de l'Aisne, 1, Chemin du Pont de la Planche à 02000 BARENTON BUGNY (à une dizaine de km au nord de LAON).

La date limite pour les inscriptions à cette session est fixée au 18 septembre 2020.

❖ **Mise en application in situ des Codes pathologie** (Formateurs : Pierre ELIE & Patrick GIRARD)

La finalité de cette nouvelle formation consiste à répondre à une demande récurrente de la part de nombreuses personnes ayant assisté aux formations théoriques et pratiques dispensées par l'ASPS afin de bénéficier d'une mise en situation en conditions réelles pour l'application des Codes Pathologie *in situ*. Cette formation a pour objet de fournir l'ensemble des notions et des méthodologies nécessaires pour mener une étude sur l'état de santé des poissons dans son ensemble sur le terrain.

Pour ce faire, des contacts ont été pris avec la FD 66 dont nous attendons la réponse. Si celle-ci est favorable, une session^(NB1) devrait se réaliser au cours de la 2^e quinzaine de septembre, probablement semaine n°39^(NB2).

NB1 : Les formations de « Mise en application *in situ* des Codes Pathologie » se déroulent sur 4 demi-journées et sur 3 jours (du 1^{er} jour 14h00 au surlendemain 12h00)

NB2 : Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que la date de cette session aura été définie.

☞ Pour toute demande d'information ou précision relative à ces différentes sessions, merci de contacter l'ASPS :

- par mail : santepoissonssauvages@hotmail.fr
- ou par téléphone : 06 82 42 57 65
- ou par courrier : **ASPS – B.P. 9 – 13790 PEYNIER.**

2.2. Formations organisées par la FD 33 en collaboration avec l'ASPS

* **Ecopathologie des poissons, formation théorique et pratique** (Formateurs : Pierre ELIE & Patrick GIRARD)

Cette formation aura lieu au siège de la FD 33 à BEYCHAC ET CAILLAU les **6, 7 et 8 octobre**.

* **Mise en application in situ des Codes Pathologie** (Formateurs : Sophie DELAVERGNE et Manon LAINE, avec la participation de Pierre ELIE)

Cette formation aura lieu au siège de la FD 33 à BEYCHAC ET CAILLAU les **13 et 14 octobre**.

La date limite pour les inscriptions à ces deux sessions est fixée au 18 septembre 2020.

☞ Pour tous renseignements concernant ces formations, veuillez contacter madame Laure-Emmanuelle NICOLI-AVERSENG

TEL : 05 56 92 59 48 – Fax : 05 56 92 23 12

Email : contact@peche33.com

Merci de bien vouloir diffuser l'ensemble de ces informations le plus largement possible autour de vous.

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des sujets de formation à proposer dans la mesure où vos thématiques correspondent à celles de l'ASPS.

3- Les études et actions réalisées et envisagées

❖ **L'étude « Avermectines »** initiée il y a plus 4 ans est toujours au point mort au niveau du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (PNRHL).

Aussi, lors de l'AG de février, il a été décidé de reprendre contact avec le PNRHL pour voir dans quelle mesure il serait possible de faire aboutir cette étude. Malheureusement, le Parc a, pour cette année, d'autres priorités.

De ce fait, le projet est (provisoirement ?) abandonné et va être remplacé par une synthèse bibliographique portant sur ***l'Evaluation de l'impact des médicaments humains et vétérinaires sur l'état de santé des poissons et des écrevisses.***

Pour ce faire, nous souhaitons vivement que toutes les personnes intéressées d'une façon ou d'une autre par cette thématique se manifestent et/ou nous fassent parvenir de la bibliographie s'y rapportant : merci d'avance !

❖ **Mortalités massives de poissons sauvages**

L'ASPS a lancé en 2018 une enquête sur la « *Conduite en cas de mortalités brutales et massives de poissons sauvages* ». Seules 9 réponses nous étaient parvenues suite au questionnaire que nous vous avons adressé (NDLR : plus de 200 personnes avaient été contactées, toutes destinataires de la lettre « ASPS Infos »).

Un second questionnaire vous a à nouveau été adressé par M. LAINE (via le réseau informatique de la FD 33) début février de cette année. 11 nouvelles réponses nous sont parvenues.

L'analyse des données récoltées est désormais en cours et vous sera communiquée une fois terminée.

❖ **Réseau de surveillance de maladies émergentes**

Cette action est dans la continuité de celle qui a été initiée en 2019 avec, comme nouvel élément, des contacts établis avec Olivier CARDOSO du réseau d'épidémiosurveillance « SAGIR » au sein de l'OFB pour la prise en compte des peuplements de poissons dans ces réseaux.

La constitution d'un réseau de veille sanitaire sur les maladies émergentes et l'état de santé des peuplements de poissons fait en effet partie des éléments à mettre en œuvre et les échanges prévus en 2020 à ce sujet entre l'OFB et l'ASPS devraient être importants et constructifs. D'autres partenaires, comme les fédérations de pêche, des bureaux d'études et des laboratoires d'analyses vétérinaires, pourront être également impliqués.

De plus, dans ce cadre, la rédaction d'un document consacré aux maladies émergentes chez les poissons, faisant un point sur l'état des connaissances actuelles et une synthèse de la bibliographie existant dans ce domaine, ainsi que la formulation de propositions, sera prochainement entreprise par l'ASPS en relation avec l'OFB.

❖ *L'état de santé des poissons sauvages selon les « Codes Pathologie » : Bilan*

Nous avons reçu en début d'année 3 rapports émanant de Fédérations de Pêche concernant l'état de santé des poissons sauvages en 2019 dans leur département apprécié *via* les Codes Pathologie.

Notre rôle n'est pas de divulguer directement ces résultats. Cependant, vous pouvez les obtenir en contactant directement les FD concernées :

- FD 68 (Sophie Louis : sophie.l@peche68.fr)
- FD 81 (Bénédicte Prouff : benedicteprouff@pechetarn.fr)
- FD 33 (Sophie de Lavergne : sophie.delavergne@peche33.com).
-

4- Colloques, séminaires et autres manifestations...

❖ L'ASPS a participé :

* En 2019 : Aux **5^e Journées Techniques Nationales de la Fédération Nationale de la Pêche** (Paris : 27 et 28 novembre 2019). Session intéressant plus particulièrement l'ASPS : « *Espèces exotiques envahissantes et agents pathogènes* » avec des communications sur l'Agent de la rosette, la PKD en Ariège et l'outil de traitement des données « Codes Pathologie »

* En 2020 : Au **Salon de la Pêche** à Festivas Mulhouse les 31 janvier, 1 et 2 février 2020.

❖ Nous vous rappelons ci-dessous les dates de quelques manifestations futures.

* **En raison de la pandémie de coronavirus, le congrès annuel des présidents des Fédérations Départementales de pêche** organisé par la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique, initialement prévu lundi 22 juin, est reporté à une date ultérieure qui vous sera communiquée dès que possible.

* **Aquaculture Canada and WAS North America 2020 St John's Newfoundland, Canada - Aug 30 – Sept 2**

Details coming soon the following websites : www.aquacultureassociation.ca; www.was.org; www.naia.ca Contact: mario@marevent.com for booths and sponsorship.

* **Latin America & Caribbean Aquaculture 2020 Guayaquil, Ecuador – September 7-10**

Contacts : Carolina@was.org and mario@marevent.com for booths and sponsorship.

* **Aquaculture Europe 2020 Cork, Ireland – September 29 - October 2**

Contacts : ae2020@aquaeas.eu and mario@marevent.com for booths and sponsorship.

* **Aquaculture Africa 2020, Alexandria, Egypt – November 28 – December 1**

Contacts : www.Was.org and mario@marevent.com for booths and sponsorship.

Par ailleurs, et comme en 2019, plusieurs actions de communication / sensibilisation sont envisagées pour, notamment, élargir l'audience de l'ASPS.

Il s'agira par exemple et dans la mesure des moyens de l'Association de participer à des manifestations (salons ou autres), de développer le site Internet de l'ASPS et de proposer des articles dans des revues liées au monde de la pêche.

Ces actions seront lancées de façon collégiale par les membres de l'ASPS.

Aussi, merci de nous communiquer les dates des différentes manifestations auxquelles l'ASPS serait susceptible de participer.

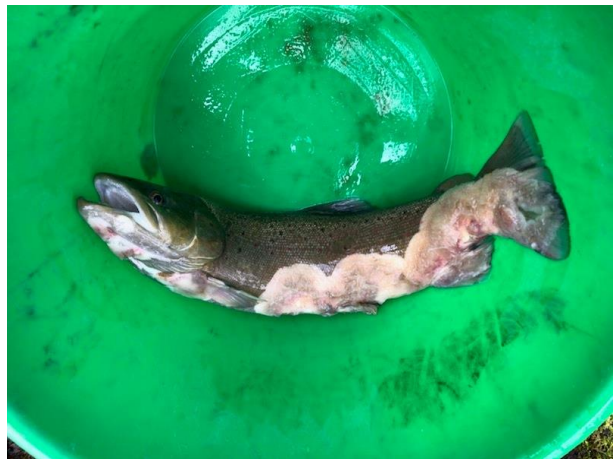
5- Actualités pathologiques et réponses à diverses questions de pathologie

Conséquence d'une baisse d'activité liée à la fois à la période hivernale et à la pandémie « Covid 19 », peu de cas pathologiques nous ont été signalés.

❖ Fin 2019, le Président de l'AAPPMA de Magnac sur Touvre (16) nous a fait part d'un problème pathologique récurrent sur les truites fario au moment de la reproduction.

Il a pensé à de la saprolégniose mais aucune analyse n'a été faite. L'année dernière, la DSV a été contactée pour le même problème mais n'a fourni aucun résultat.

Au vu de la photo ci-contre, nous confirmons qu'il s'agit bien de saprolégniose (« **PMC4** »), phénomène extrêmement classique chez les Salmonidés au moment de la reproduction.



❖ Une AAPPMA du Tarn nous a fait part d'un brochet capturé en décembre 2019 qui a subi une dépigmentation (« **CTC4** » - Voir photo ci-contre).



Cause : génétique ? Stress ? Autre ?

❖ Hervé CAPRA (Irstea_Lyon) nous a fait suivre des photos de perches communes capturées par un Pêcheur professionnel du Rhône qui présentent des ulcères hémorragiques (Ici : un petit ulcère au niveau du flanc = « **UHF1** » - Voir photo ci-contre).



Seules les perches sont atteintes, quelle que soit leur taille, mais a priori sans conséquences létales. Le phénomène dure quelques semaines puis cesse brusquement. Le premier épisode a été constaté fin novembre 2019.

Origine bactérienne ou virale (Rhabdovirose de la perche ?) possible, mais probablement pas parasitaire. Des analyses de laboratoire mériteraient donc d'être réalisées et, pour ce faire, nous avons conseillé au Pêcheur de contacter le LDA 39.

❖ L'ASPS vient d'être sollicitée tout récemment par la Fondation « *Droit Animal éthique et sciences* » (LFDA) qui est un groupe de réflexion et d'action visant à améliorer la condition animale par les progrès de la science et du droit (www.fondation-droit-animal.org).

Cet organisme effectue actuellement des recherches sur l'impact écologique de la pêche de loisir, et en particulier de la pêche au vif et, à ce titre, nous a questionnés pour savoir s'il existe en France – comme c'est le cas en Amérique du Nord – des études sur les risques liés à la pêche au vif en termes de transmission de maladies aux populations sauvages, notamment la SHV.

Nous avons répondu que « *A notre connaissance, la question n'a jamais été étudiée en France. Les souches virales de SHV n'étant pas les mêmes en Amérique du Nord et en France on ne peut donc pas présager de la situation dans notre pays à partir des seules données américaines. Toutefois, certaines espèces couramment utilisées comme vifs sont listées en annexe du règlement (CE) No1251/2008 de la Commission du 12 décembre 2008 comme étant potentiellement vectrices de certaines maladies* ».

En conclusion, nous avons précisé que « *Des enquêtes visant à mieux appréhender l'ensemble de ces pratiques mériteraient d'être entreprises. Par ailleurs, il serait également souhaitable d'informer et de sensibiliser tous les acteurs impliqués dans la pêche et le commerce des vifs* ».

6- Publications...

❖ ***L'Atlas de l'état de santé des poissons sauvages de Gironde*** (2010 – 2015) a été publié dans le cadre d'un partenariat ASPS - FDAAPPMA 33 visant à mettre en place et diffuser un réseau dédié au suivi et à la surveillance de l'état de santé des poissons sauvages du département. Deux types de documents sont parus :

- Un ouvrage de synthèse disponible en librairie
- Un atlas détaillé à consulter sur le site internet de la FD 33 (<https://www.pêche33.com/2018/07/federation-surveillance-letat-de-sante-poissons/>), site sur lequel d'autres documents sur la même thématique sont disponibles.

❖ ***Un guide méthodologique*** pour l'évaluation de l'état de santé des poissons sauvages a été publié fin 2019 par la FD 33 et l'ASPS. Ce guide pratique réalisé par Pierre ELIE et Manon

LAINE, vise à mettre en œuvre dans diverses conditions de terrain la technique des Codes Pathologie pour apprécier l'état de santé des poissons sauvages *in situ*. Il sera remis aux personnes qui participeront aux formations « **Mise en application in situ des Codes Pathologie** ».

❖ Durant l'année 2019, plusieurs documents ont été élaborés par l'ASPS :

- **Une fiche d'examens externes** dédiés aux écrevisses avec une grille de description des différentes lésions et parasites externes
- **Un protocole de terrain** pour l'étude et la caractérisation de l'état de santé des populations d'écrevisses en milieu naturel comprenant à la fois les protocoles d'études pour le travail de terrain ainsi que des recommandations sanitaires
- **Une plaquette de présentation de l'ASPS** et de ses activités tirée à 250 exemplaires
- **Un poster de présentation** de l'ASPS et de ses activités qui a été réalisé au format Roll up publicitaire (210 x 80 cm). Ce dernier a été présenté lors du Salon de la Pêche à Festivitas Mulhouse fin janvier-début février 2020.

❖ « **Occurrence des résidus de médicaments vétérinaires dans les eaux destinées à la consommation humaine : cas de bassins versants bretons** »

Menée dans le cadre du projet de recherche « Expo-Véto » labellisé par le Plan régional santé environnement de Bretagne, cette étude s'intéresse aux résidus médicamenteux vétérinaires dans les eaux destinées à la consommation humaine. 40 molécules de résidus vétérinaires (RMV) ont été recherchées en entrée et sortie de 23 usines de potabilisation en Bretagne. 199 échantillons ont été recueillis au total, en plusieurs phases de mars 2017 à juin 2018.

➡ Pour plus d'information : <https://bretagne-environnement.fr/occurrence-des-residus-de-medicaments-veterinaires-dans-les-eaux-destinees-a-la-consommation-humaine-cas-de-bassins-versants-bretons-rapport-final>

Enfin, nous vous rappelons que nous avons encore en stock et à disposition une cinquantaine d'ouvrages « **La santé des poissons sauvages : les Codes pathologie, un outil d'évaluation. Edit : Association Santé Poissons Sauvages** ».

Désormais, ces ouvrages peuvent être acquis au tarif préférentiel de 50,00 euros l'unité (plus frais de port).

Rédaction : Patrick GIRARD
Secrétaire de l'ASPS